



DROIT DU TRAVAIL

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Conseil RH
Formations
Contentieux



Nous conseillons nos clients confrontés aux problématiques des relations individuelles et collectives de travail au sein de leur entreprise. Nous intervenons dans le cadre de missions de conseil visant à définir et faire évoluer leur stratégie sociale conformément aux objectifs définis.

Nous représentons également les entreprises lors de litiges aux fins de recherches de résolution amiable et/ou devant les conseils de prud'hommes et les tribunaux des affaires de sécurité sociale, ainsi qu'en matière de droit pénal du travail.

S'agissant des relations individuelles de travail, notre domaine d'intervention recouvre tant la rédaction d'actes (*contrat de travail, avenant, fiche de poste, etc.*) que l'accompagnement et le conseil en matière de rémunération, de gestion prévisionnelle des emplois, de formation professionnelle, de droit disciplinaire, de licenciement, de rupture conventionnelle, de transaction, etc.

Les relations collectives relèvent également de nos compétences. Au quotidien, nous prêtons assistance aux entreprises confrontées aux procédures collectives et dans leurs relations avec l'administration du travail. Nous nous assurons également du respect des dispositions applicables dans les domaines de l'information et consultation des institutions représentatives du personnel, des procédures de licenciement collectif. Enfin, notre expertise est également offerte à l'occasion de restructurations et autres opérations d'externalisation.

- Relations individuelles de travail
- Plan de sauvegarde de l'emploi
- Relations avec les institutions représentatives du personnel
- Restructuration d'entreprise
- Dispositifs d'épargne salariale
- Statuts des dirigeants
- Audits sociaux

LA FONCTION DE **CONSEIL**

Un accompagnement au quotidien pour sécuriser votre structure et apporter un appui technique et opérationnel en toute simplicité. Libérez-vous des contraintes de la gestion sociale et concentrez-vous sur votre cœur de métier en l'externalisant auprès d'un avocat dont l'expertise est unique et spécifique.

CONSEIL STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL



DIAGNOSTIQUER

Accompagner dans le pilotage des RH

Pilotage des rémunérations, Prévention de l'absentéisme, Gestion du temps de travail, Hygiène et sécurité (ex : document unique),...



OUTILLER

Optimiser les pratiques RH

Reclassement des salariés, Unification de la politique RH de l'entreprise, Création des outils (règlement intérieur, charte informatique etc.),...



GUIDER

Améliorer la gestion des RH

Recrutement, Accompagnement des managers, Contrats de travail sur mesure,...



SÉCURISER

Externaliser l'organisation juridique de la structure

Se prémunir des contentieux dont les conséquences peuvent compromettre la bonne marche de l'entreprise en cas de condamnation.



ÉTUDIER

Audits, stratégies et leviers de compétitivité

Encadrer des opérations de rachat d'entreprise ou de restructuration, Définir des solutions d'optimisation juridique et financière pour la gestion des ressources humaines.

FONCTION TECHNIQUE D'APPUI À LA GESTION RH

- Mise à jour et adaptation à l'environnement légal et réglementaire.
- Rédaction des actes juridiques (*contrat de travail, règlement intérieur, charte informatique, courriers de procédures disciplinaires, etc.*).
- Élaboration de procédures internes (*suivi du temps de travail, etc.*) et de supports (*entretiens professionnels, plan de formation, etc.*).



LE DISPOSITIF DE FORMATIONS

La formation continue : clé de votre succès dans la gestion des compétences et l'amélioration de la compétitivité de votre entreprise.



ADAPTER LES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES À LA GESTION RH



Une équipe de professionnels

sur l'accompagnement et l'animation
(Avocats, Coordonnatrice et Experts comptables).



Une ingénierie pédagogique adaptée

pour une démarche pro-active de prévention.



Des outils transférables immédiatement dans la gestion sociale de votre entreprise.



Des modalités pédagogiques innovantes

et diversifiées (*inter-entreprises, intra-entreprise, E-formation*) qui permettent de répondre à vos attentes.



Un catalogue de formation construit à partir du recensement des besoins.

EXTERNALISER LA GESTION DES COMPÉTENCES DE L'ENSEMBLE DE VOS SALARIÉS

- Diagnostic des besoins de l'entreprise en terme de compétences.
- Analyse des postes et définition de profils.
- Identification des besoins en formation des salariés.
- Mise en place des entretiens d'évaluation annuel et professionnel.
- Construction du parcours professionnel de chaque salarié.
- Prévission de l'enveloppe budgétaire.
- Formalisation du plan de formation.
- Mise en œuvre du plan de formation.

L'expertise d'une professionnelle de la formation initiale et continue pour vous conseiller et vous accompagner à la mise en place d'actions concrètes dans l'évolution des compétences et ainsi satisfaire à vos obligations légales en tant qu'employeur.

Le savoir-faire acquis sur des postes d'encadrement (*responsable de formation, coordinatrice pédagogique, ...*) permet de vous proposer une large palette de services pour définir des objectifs précis et assurer ainsi une cohérence entre les besoins identifiés et les actions menées pour bénéficier pleinement des avantages de votre plan de formation.

LA GESTION DU **CONTENTIEUX**

L'expertise du contentieux au service de la défense de vos intérêts, pour une gestion globale des problématiques auxquelles votre entreprise peut être confrontée.

DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS EN CAS DE CONFLIT

ÉLABORER

une stratégie judiciaire et juridique efficace pour gérer tout conflit ou contentieux.

ORGANISER

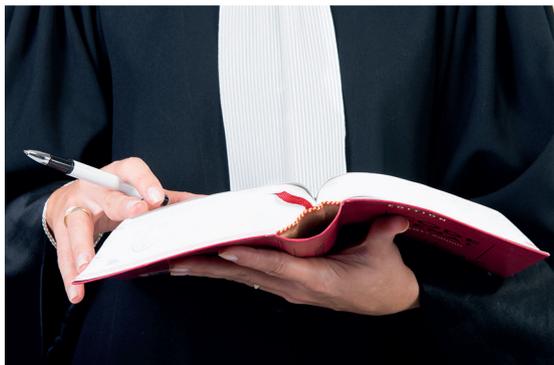
votre défense devant les juridictions lorsque vos intérêts sont menacés.

S'ADAPTER

aux contrôles de l'administration (*URSSAF, DIRECCTE, etc.*).

SAISIR

les juridictions pour faire valoir vos droits et exercer des voies de recours.



Les avocats du cabinet Steering Legal interviennent quotidiennement dans la gestion des contentieux judiciaires (*Conseil de prud'hommes, Cour d'appel, Tribunal aux affaires de sécurité sociale, etc.*). Cette expérience enrichit la pratique du conseil qui est apportée à leurs clients et permet une vision globale des difficultés auxquelles l'entreprise est aujourd'hui confrontée.

Tout type de contentieux doit être géré avec un avocat à ses côtés, et ce, dès les prémices afin d'essayer de mettre un terme rapide au différend dans les meilleures conditions possibles.

Les contentieux avec l'administration (*inspection du travail, URSSAF, etc.*) ne doivent pas être négligés et une réponse forte doit être apportée en amont.

La gestion du conflit avec un salarié doit également faire l'objet d'une attention appropriée. De bons choix opérés au stade précontentieux aboutissent en général à une issue favorable. Dans le cas contraire l'entreprise se met en danger déraisonnablement. La pratique contentieuse et la multitude des situations gérées nous permettent d'arrêter des solutions adéquates.

